

Demande d'utilisation ponctuelle infrastructures sportives du CO de Sarine Ouest

A envoyer **par courrier en 2 exemplaires** à l'adresse ci-dessous à droite
→ au plus tard **un mois avant la date souhaitée** ←

Société / identité du requérant (privé)	
Les membres sociétaires ont-ils moins de 20 ans ?	Oui Non
Nom et prénom du responsable	
Adresse du responsable	
Courriel du responsable	
No de téléphone du responsable	
Descriptif de l'activité/manifestation	
Infrastructure-s demandée-s	salle 1 salle 2 autre :
Cochez ce dont vous avez besoin	mat. gymn. vestiaires autre :
Horaire ou période + date-s souhaités <small>Entraînements : de 17h00 à 21h30 la semaine; de 8h00 à 21h30 le w-e et j f. Manifestations : de 17h00 à 23h00 la semaine ; de 10h00 à 23h00 le w-e et j f. Minimum une heure, puis par demi-heure :</small>	Horaires : début : fin : ½ jour 1 jour 2 jours 1. 2. 3. 4. 5. 6.
Remarques	

Contrat de location

Le soussigné de gauche déclare avoir **téléchargé, lu depuis le site internet de l'école concernée, et accepté l'intégralité des directives et tarifs qui font partie intégrante** de ce contrat écrit.

Conditions d'utilisation

1. Les infrastructures sont fermées durant les vacances de Noël et dès la première semaine des vacances scolaires d'été jusqu'à la deuxième semaine d'août incluse.
2. Les accès aux infrastructures se font par les chemins et routes utilisés pour se rendre à l'école.
3. Les usagers utiliseront uniquement les places de parc de l'école prévues pour le type de véhicule utilisé. Ils veilleront à respecter le voisinage et à limiter les nuisances sonores.
4. Les sûretés, selon les tarifs annexés, seront déposées auprès du concierge responsable de site lors de la remise des clés. Le rendez-vous est fixé d'entente entre les personnes concernées.
5. Une attestation RC pourra être exigée en tout temps.
6. La restitution des clés sera effectuée au plus tard le matin du jour ouvrable suivant l'échéance contractuelle. Les sûretés seront restituées par le concierge responsable de site à ce moment-là.
7. Le représentant ou requérant soussigné prendra les dispositions nécessaires pour le respect des directives et conditions.

Le représentant de la société requérante (locataire)

Direction du CO de Sarine Ouest
Route de Matran 24
1754 Avry-sur-Matran

.....
(date et signature)

.....
(date et signature)

Le terme masculin s'applique indistinctement aux personnes de sexe féminin et masculin.

Création : GT/YTI 09.2013	Approbation : BCD 31.03.2014	Version : BCD 1.0	Page 1 / 1
-----------------------------------	---------------------------------	----------------------	------------